

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC N° 2023 – TEMP 74

Demande présentée le : 18 juin 2023 Par : monsieur PRELLE Florent

sis: 6 rue des Grès à JUZIERS (78820)

Au bénéfice de : lui-même

Adresse:

Surface occupée : une benne

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée, Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur PRELLE Florent est autorisé à occuper le domaine public avec une benne afin d'évacuer des gravats sis 6 rue des Grès à JUZIERS (78)

le samedi 24 juin 2023

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 6 rue des Grès à JUZIERS.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. Monsieur PRELLE Florent est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 19 juin 2023

Le maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org